



**Donnez-vous
les moyens d'agir**



**GT du 6 avril 2017 sur l'expérimentation des CDFIP
avec caisse sans numéraire**

Cette expérimentation, qui a concerné 19 sites, visait notamment à répondre aux trois objectifs suivants :

- Mieux connaître le comportement des usagers vis-à-vis du numéraire, lorsque la facilité de son utilisation est réduite (report sur d'autres sites ou utilisation des moyens de paiement dématérialisés).
- Expertiser la capacité des partenaires déposant des fonds aux guichets des CDFIP à se doter de moyens de paiement alternatifs ainsi qu'à rationaliser leur organisation.
- Expertiser une ré ingénierie des circuits départementaux des espèces.

Les premières conclusions de l'expérimentation ont montré que :

- Lorsque la facilité d'utilisation du numéraire est réduite, les usagers s'orientent vers d'autres moyens de paiement (en particulier la carte bancaire).
- Le dispositif conduit les partenaires institutionnels à développer des moyens de paiement alternatifs au numéraire et à renforcer leur réflexion sur l'organisation de leurs circuits d'espèces.

De plus, l'hétérogénéité des sites retenus (nature du poste et nature du territoire d'implantation) ne traduit pas d'écarts significatifs dans les conclusions de l'expérimentation.

Les cas les plus fréquents de mécontentement ou d'incompréhension concernent :

- Les usagers attachés et habitués au paiement en espèces, notamment en milieu rural et auprès de la population la plus âgée.
- Les usagers en situation d'interdit bancaire ou d'exclusion bancaire ne disposant pas d'autres moyens de paiement.
- Les usagers bénéficiaires d'aides attribuées notamment par les conseils départementaux qui peuvent percevoir leurs aides en espèces jusqu'à 750 € par exception au seuil de 300 € applicable également en dépenses.

Syndicat national CFTC FINANCES PUBLIQUES

6 rue Louise Weiss

Bâtiment Condorcet – Télédoc 322

75013 PARIS

TEL 01 44 97 32 74 WWW.cftc-dgfip.fr cftcdgfip@gmail.com



Donnez-vous les moyens d'agir



Concernant les agents, le ressenti est différent selon que l'on se trouve en site expérimentateur ou en site de déport :

- Sur les sites expérimentateurs, l'accueil a été très favorable. Les avantages relevés sont la sécurisation du poste, les gains de temps et l'allègement des travaux d'accueil au guichet ;
- L'accueil sur les sites de déport a été plus nuancé. due à la surcharge de travail engendrée.

Quant à nos partenaires, ils perçoivent l'expérimentation comme génératrice de contraintes matérielles supplémentaires. Certaines structures rurales ont également eu l'impression d'un sentiment d'abandon du service public, prémices d'une fermeture du poste.

De plus, certaines régions ont des difficultés pour signer une convention avec une banque, dans le cadre d'une dérogation à l'obligation de dépôt de fonds au trésor, compte tenu du désintérêt des banques ou des frais prohibitifs engendrés.

La DGFIP a adopté un certain nombre de critères pour sélectionner les sites expérimentateurs (présence d'une ou plusieurs caisses à proximité, difficultés avérées dans la gestion des approvisionnements et des déagements de caisse, problématiques de sécurité du poste, volumes d'espèces manipulés en faible quantité).

La direction a rappelé que l'absence de numéraire ne supprime pas pour autant la notion de caisse étant entendue comme point de paiement.

Les CDFIP concernés continueront d'accepter des encaissements par tout autre moyen de paiement que les espèces (carte bancaire, chèque, virement ou prélèvement).

De plus, ils nous a été dit que nos collègues continueront à percevoir tous les ans la prime de caisse

Le dispositif va être étendu à d'autres sites expérimentateurs avant sa possible généralisation.

Si la CFTC reconnaît que l'expérimentation permet de résoudre un certain nombre de problèmes notamment en termes de sécurité sur certains CDFIP, elle s'inquiète de l'atteinte portée par cette réforme sur les populations les plus fragiles, qui peut conduire à une rupture d'égalité devant le service public.

Syndicat national CFTC FINANCES PUBLIQUES

6 rue Louise Weiss

Bâtiment Condorcet – Télédoc 322

75013 PARIS

TEL 01 44 97 32 74

WWW.cftc-dgfip.fr

cftcdgfip@gmail.com